

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : CA ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2014

Date de transmission de l'acte : 01/06/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 01/06/2015

Numéro de l'acte : DEL20150504 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301125-20150512-DEL20150504-BF

Date de décision : 12/05/2015

Acte transmis par : Isabelle TUDELA-DELMASTRO

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 05 - 04

Séance du 12 mai 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille quinze, le douze mai,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée SAMAT, Premier Adjoint.

OBJET :

Etaient présents :

Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, CIDALE, GIACALONE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VIDAL, Messieurs, BUONCRISTIANI, CATTAUI, GIULIANO, GUEGUEN, SAOUT, SERRE, VALENTIN

EXERCICE 2014

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Madame Angèle BERTOIA (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Pierre LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Dominique OLIVIER (procuration à Monsieur Philippe SERRE), Jean-Paul ROCHE (procuration à Monsieur Antoine BAGNO)

<<◇>>

Le Conseil Municipal nomme Madame Sabine GIACALONE, Secrétaire de séance.

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget du service de l'Assainissement Collectif- exercice 2014 -

Dans le respect des dispositions de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 30 avril 2015,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

25 Voix POUR

7 CONTRE

(Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE, Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART))

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

(Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à Monsieur Philippe SERRE), Monsieur Philippe SERRE)

Le Compte Administratif du Service de l'Assainissement Collectif- Exercice 2014 – arrêté comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses	514 906,41
Recettes	1 077 883,76
Excédent	562 977,35

Section d'Investissement

Dépenses	486 997,77
Recettes	1 320 296,19
Excédent	833 298,42

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Premier Adjoint

Andrée SAMAT

